

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 9 (1970-1971)
Heft: 35

Rubrik: La Suisse en bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sa prochaine conférence résumera les passages et les rencontres d'illustres personnages sur les bords des lacs romantiques comme sur les routes des glaciers. Il nous parlera de Voltaire à Genève, de Wagner à Lucerne, de Lénine à Zurich, des proscrits de tous pays.

C'est par des anecdotes, légères et gaies, que M. Berthod se plaît en un style toujours vif à évoquer les affections et les amours des hommes illustres qu'il fera revivre pour nous.

DANS L'EDITION

Nous apprenons que la S.A. DELACHAUX NIESTLE, la plus importante maison d'éditions de Suisse romande, vient d'ouvrir une succursale à Bruxelles, 31, Av. Paul de Jaer, 1060 Bruxelles. Les nombreux livres et publications de cette société seront dorénavant disponible en Belgique aussi rapidement qu'en Suisse.

FONDS DE SOLIDARITE

Dans les pays calmes et prospères, nos compatriotes ont une certaine difficulté à croire à la nécessité du Fonds de solidarité, lequel se base sur la prévoyance. Comme personne ne sait ce que demain nous réserve, il est de bonne intelligence de ne pas se laisser surprendre.

Quels avantages vous procure notre œuvre d'entraide mutuelle et individuelle ? Voyez pour le « cas où... ». Pourquoi s'assurer contre les accidents ? Personne ne souhaite en avoir un. Et pourtant... ce n'est que juste prévoyance.

Le Fonds de solidarité aide chaque Suisse de l'étranger à couvrir les risques de perte des moyens d'existence en suite de guerre, troubles civils ou mesures coercitives des autorités. Combien de vérités actuelles sont-elles renfermées dans ces derniers mots. Comme tout dans la vie, une existence sûre aujourd'hui, le sera-t-elle encore demain ?

Chacun de nos compatriotes devrait s'en rendre compte, surtout celui qui ne croit pas utile de prendre les précautions nécessaires en temps voulu.

Les compatriotes qui ont adhéré à notre œuvre ne l'ont certainement pas fait uniquement dans le but d'encaisser l'indemnité forfaitaire. Ils le firent par prévoyance. De plus, les épargnes versées au Fonds de solidarité ne sont pas perdues, comme c'est le cas par exemple pour les primes d'assurances. Même si une adhésion paraît au premier abord simple solidarité, elle se place finalement dans l'intérêt personnel.

Toutes nos représentations diplomatiques et consulaires vous donneront volontiers tous renseignements que vous pourriez désirer, de même que notre secrétariat du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Schosshaldenstr. 14, CH - 3006 Berne.

QUARANTE-HUITIEME CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER, ZOFINGUE 1970

C'est la charmante et accueillante petite ville de Zofingue qui, cette année-ci, a reçu avec infiniment de gentillesse les Suisses de l'étranger ayant pris part au 48ème Congrès, les 28, 29 et 30 août dernier.

En effet, les autorités, les sociétés locales et la population s'étaient unies pour rendre le séjour de leurs compatriotes de l'étranger aussi agréable que possible et pour leur prouver que l'hospitalité helvétique existe toujours bel et bien. Rues et places décorées, buvettes et ponts de danse, orchestres muzetts et modernes, tout a concouru — sauf malheureusement quelques averses — à donner à ce séjour à Zofingue un caractère de liesse populaire et de fête familiale, d'autant plus que de très nombreux foyers zofingiens ont eu la générosité d'inviter des congressistes chez eux, ce qui a permis de nouer d'agréables et sympathiques relations.

Le côté récréatif de ce Congrès a encore été complété par une excursion dominicale, tout d'abord à la célèbre église St. Urban, où les congressistes prirent part à un culte œcuménique bilingue, puis au Château de Lenzbourg, où une réception leur fut offerte par les autorités cantonales argoviennes.

Mais ce 48ème Congrès ne comportait pas que des divertissements. Au contraire, ceux-ci ne faisaient qu'encadrer agréablement un programme de travail fort chargé et quelque peu austère, puisque les deux thèmes à l'ordre du jour des assemblées plénaires avaient pour titres : « La révision totale de la Constitution fédérale » et « La législation d'application de l'art. 45 bis de la Constitution ».

De plus, à côté des assemblées plénaires, de nombreuses autres réunions de travail eurent lieu, soit des séances : de la Commission des Suisses de l'étranger, de la Fondation pour les Suisses de l'étranger, du Fonds de solidarité, des Comités des écoles suisses de l'étranger, des Groupements des jeunes Suisses de l'étranger, etc.

Au cours de la première assemblée plénière, après les messages de bienvenue du Président de la C.S.E., M. Louis Guisan, et du Président central de la N.S.H., M. Jean-Claude Nicole, les congressistes suivirent avec beaucoup d'intérêt l'exposé que leur fit l'ancien Conseiller fédéral, M. F.T. Wahlen, sur les premières conclusions que le groupe de travail qu'il préside a pu tirer des réponses au questionnaire officiel que ce groupe avait adressé, notamment aux cantons, aux partis politiques, aux universitaires, aux églises et à diverses organisations.

D'une façon générale, les fondements des institutions suisses ne sont pas remis en cause, démocratie directe, fédéralisme, système parlementaire, gouvernement collégial sont reconnus valables, moyennant certains aménagements. Une assez large unanimous s'est prononcée en faveur de l'insertion, au début de la Constitution, d'une liste des droits de l'homme, sur le modèle de la Convention européenne. Le suffrage féminin est également souhaité à la quasi unanimous. La défense nationale n'est pas contestée et l'élargissement de sa notion est même préconisée : elle devrait être militaire et civile. La neutralité ne devrait plus être conçue comme un principe, mais comme un moyen de sauvegarder notre indépendance. Telles sont quelques-unes des options qui se dégagent des réponses reçues par le groupe de travail Wahlen.

De son côté, M. M. Ney, Directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger, a communiqué à l'assemblée les résultats de l'enquête entreprise auprès des sociétés suisses à l'étranger. Sur 560 sociétés touchées, 214 ont répondu, chiffre auquel il faut encore ajouter 140 réponses individuelles de Suisses de l'étranger. Ces diverses réponses proviennent de 45 pays et des 5 continents.

En ce qui concerne le droit de vote, la grande majorité s'est exprimée pour son maintien sur les plans communal, cantonal et fédéral. La quasi unanimous s'est prononcée en faveur du suffrage féminin, ainsi que pour le droit de vote des Suisses de l'étranger. Le maintien du service militaire pour les hommes a été approuvé, mais l'introduction d'un service militaire pour les femmes a été rejeté, comme du reste le maintien de la taxe d'exemption militaire. Une majorité de répondants estime que les tâches de la Confédération devraient être augmentées, notamment dans les domaines scolaire, prévoyance sociale, construction des routes, protection des eaux et de l'air, naturalisation des étrangers, etc. Quant aux autorités fédérales, le système bi-caméral devrait être maintenu et les Suisses de l'étranger devraient pouvoir compter sur une délégation au parlement. L'art. 45bis concernant les Suisses de l'étranger devrait être repris tel quel dans une nouvelle constitution.

Au cours de la deuxième assemblée plénière, les congressistes ont suivi avec intérêt les exposés de MM. M. Jaccard, Chef du Service des Suisses à l'étranger du Département politique fédéral, H. Roth, Président du Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger et M. Ney, Directeur du S.S.E., qui tous trois donnèrent à l'assemblée un aperçu de la situation des travaux en cours concernant la législation d'application de l'art. 45bis.

Cette dernière assemblée fut clôturée par une remarquable allocution de M. le Conseiller fédéral Pierre Graber, Chef du Département politique fédéral qui, après avoir apporté aux Suisses de l'étranger le salut et les vœux du Gouvernement, s'est attaché à passer en revue les principaux éléments qui composent l'image que l'on se fait de notre pays à l'étranger. Il s'est plus particulièrement arrêté aux critiques les plus importantes qui sont généralement formulées à l'égard de la Suisse — neutralité, non-appartenance à l'O.N.U., secret bancaire, absence de suffrage féminin, maintien d'articles constitutionnels confessionnels — et à la façon dont nous devons réagir.

Enfin, mentionnons encore que la Commission des Suisses de l'étranger, au cours de sa séance du 28 août, a décidé que le prochain Congrès des Suisses de l'étranger se tiendra les 26, 27 et 28 août 1971 à Brunnen. Le thème général qui y sera discuté traitera de « La participation des Suisses de l'étranger au destin de leurs pays de résidence ».

Quant au Congrès de 1972 qui marquera le cinquantenaire de ces réunions, il aura lieu à Berne, dans le cadre de festivités dont nous vous parlerons dans un tout prochain Courrier Suisse.

J.-Cl. Montandon, délégué.

LA SUISSE EN BREF

● **La propriété étrangère en Suisse.** En Suisse, l'acquisition par des étrangers de propriétés immobilières (terrains à bâtir ou bâties, appartements par étage) est soumise, depuis 1961, à autorisation. Ces demandes d'autorisation font l'objet de statistiques tenues à jour. Pour l'année 1969, ces statistiques révèlent un important développement de la propriété étrangère, notamment en appartements par étage, dans nos stations touristiques où les amateurs étrangers désirent s'assurer un pied-à-terre.

L'année dernière, 3.060 cas ont été examinés, dont 2.963 ont reçu le visa nécessaire. Dans ce dernier chiffre, 1.431 cas concernaient des appartements par étage. Ces 2.963 autorisations d'achat représentent une surface approximative de 3 millions de m², pour une valeur globale de 567 millions de francs suisses. Pour les ventes de terrains, Vaud vient en tête (906.000 m²), suivi de Genève (472.000 m²), puis du Tessin (462.000 m²). Par contre, pour les appartements par étage, c'est le Valais qui est en tête (987), suivi du Tessin (758), puis de Vaud (622) et des Grisons (533). Quant aux acquéreurs, ce sont les Allemands qui sont les plus nombreux (1.140), suivis des Français (715), des Italiens (443), des Belges (315), des Anglais (146) et des Hollandais (184).

Si les quelque 13.000 autorisations d'achat délivrées de 1961 à 1969 constituent un chiffre relativement important, elles ne mettent cependant pas en péril notre sol national, mais il faut reconnaître que le régime de l'autorisation doit demeurer néanmoins efficace dans les cantons les plus recherchés.

● **Le plus grand carillon d'Europe.** Le plus grand carillon d'Europe, composé de soixante cloches, a été créé et installé à Libingen, dans le Toggenbourg, en l'honneur et à la mémoire d'Albert Schweitzer, le célèbre « docteur de la brousse ». Le clocher est accessible au public et le propriétaire et constructeur de cette installation, Walter Meierhans, y donne un concert chaque samedi et dimanche. En outre, le carillon fonctionne automatiquement chaque jour. Pour ceux qui ne sauraient pas où se trouve Libingen, précisons que ce bourg est situé entre Wil et Wattwil.

● **Quand une autoroute devient aérodrome.** En vertu d'une loi fédérale certains tronçons d'autoroute peuvent être utilisés par l'aviation militaire, d'entente entre le Département militaire fédéral et les cantons intéressés qui sont chargés de prendre toutes dispositions pour la fermeture temporaire de l'autoroute et le détournement de la circulation.

Pour la première fois, un exercice de ce genre vient d'avoir lieu sur l'autoroute Berne-Zurich à l'est d'Oensingen. En effet, 16 « Venom » de l'aviation militaire suisse y ont effectué des exercices d'atterrissement et de décollage. Il faut cependant noter que l'autoroute d'Oensingen a été conçue, dès le début, pour être en mesure de servir de piste de fortune aux avions militaires. Il s'agit d'une longue rectiligne de 7 km qui n'a pas de banquette centrale et dont l'infrastructure a été renforcée. La glissière de sécurité, un système spécial de câbles, peut être enlevée très rapidement. Inutile de dire que, pendant l'exercice, la circulation a été totalement détournée.

● **Tunnel routier sous le lac de Zurich ?** Verra-t-on la construction d'un tunnel à deux tubes de trois pistes chacun entre le Zürichhorn et Wollishofen ? C'est du moins ce qu'une pétition portant plus de 5.800 signatures demande d'urgence au Département zurichois des Travaux publics. En effet, l'intense circulation, même en dehors des heures de pointe où les interminables colonnes se déplacent péniblement à des vitesses souvent inférieures à celles des piétons, devient insupportable. Le double tunnel projeté dégagerait le centre de Zurich et plus particulièrement le quartier de la Place Bellevue, tout en étant appelé un jour à compléter l'anneau routier autour du grand Zurich.

Cependant les difficultés techniques ne manqueront pas, en raison des conditions géologiques défavorables. Des sondages ont révélé que les couches de gravier et de sable se trouvent à une grande profondeur et sont recouvertes de vase, de sorte qu'il faudra avoir recours à des pilotis pénétrant jusqu'à 80 mètres dans les fonds lacustres pour assurer les fondations du tunnel.

● **Agents de sécurité à bord des avions Swissair.** En raison des récents événements, des gardes de sécurité armés et spécialement entraînés à cet effet accompagnent tous les avions de la Swissair depuis le 18 septembre. La principale fonction de ces agents de sécurité, recrutés parmi les effectifs de la police et des gardes-frontières, est d'empêcher des actes de piraterie aérienne. Ils ont pour tâche de protéger la sécurité des passagers, des équipages et des avions.

Cette mesure a été décrétée par le Gouvernement suisse à la demande de la Swissair.

● **L'initiative sur le « droit au logement ».** Le 27 septembre dernier, les citoyens suisses ont repoussé à une faible majorité, 15.000 voix environ, l'initiative lancée par le « Mouvement populaire des familles » visant à compléter la Constitution fédérale par un article nouveau reconnaissant le droit au logement.

Cette base constitutionnelle aurait permis de faire appel aux subsides de la Confédération pour construire quelque dizaines de milliers d'appartements à loyers modérés, le problème du logement dans les grandes et moyennes localités devenant de plus en plus aigu. Les milieux immobiliers, attirés par les amortissements rapides et les bénéfices, construisent en effet beaucoup plus de locaux commerciaux et de grands et luxueux appartements destinés à la vente, que d'appartements à loyers modérés.

Toutefois, les opposants à cette initiative estimaient que l'introduction d'un « droit social » dans la Constitution n'aurait aucune portée juridique réelle et concrète. De plus, ils craignaient qu'en donnant à la Confédération, sans aucune limite, les compétences d'intervenir dans le secteur du logement, notamment en lui permettant de protéger les locataires par une surveillance générale des loyers, ces nouvelles dispositions constitutionnelles dissuadent de nombreuses personnes et sociétés privées d'investir leur argent dans la construction de logements, l'initiative privée assumant actuellement 90 % de ces constructions.

Si le point de vue des opposants a prévalu de justesse, il n'en demeure pas moins que l'initiative du Mouvement populaire des familles a déjà eu un effet salutaire, puisque les autorités fédérales ont, dans les semaines qui ont précédé le scrutin, élaboré des projets manifestant leur volonté politique de détendre la situation sur le marché du logement. En outre, le Conseil fédéral ne pourra pas, à l'avenir, ignorer l'avis des quelque 350.000 citoyens qui se sont prononcés en faveur de l'initiative.

● **L'aéroport de Kloten pourra être agrandi.** Les citoyens du canton de Zurich ont approuvé par 104.000 oui contre 64.000 non la demande de crédit de 172 millions de FS pour la troisième étape de l'extension des installations de l'aéroport et l'aménagement d'une nouvelle piste aux instruments de 3.300 m de longueur. Les travaux d'agrandissement de Kloten pourront donc commencer, mais la mise en chantier est encore subordonnée à un jugement du Tribunal fédéral qui doit se prononcer sur un recours introduit par la commune de Höri pour violation de l'autonomie communale. Si ce recours était accepté, l'agrandissement de l'aérodrome ne pourrait pas se faire sous la forme projetée et de nouveaux plans devraient encore être élaborés.

● **Décès au Tessin de l'écrivain Remarque.** C'est à Muralto, à l'âge de 72 ans, que l'auteur de « A l'Ouest rien de nouveau », Erich Maria Remarque, est décédé le 25 septembre dernier. Il vivait au Tessin depuis 38 ans dans la belle villa qu'il possédait à Porto Ronco. En 1968, les communes d'Ascona et de Porto Ronco avaient conféré la bourse d'honneur au célèbre écrivain originaire d'Osnabrück.

● **Comptoir suisse de Lausanne 1970.** La 51ème Foire nationale suisse d'automne vient de fermer ses portes. Le nombre des visiteurs a dépassé le million pour la sixième année consécutive. Des personnes venues de 85 pays différents, d'Europe et d'outre-mer, se sont annoncées au service d'accueil, ce qui témoigne de la portée internationale du Comptoir suisse. Pour les exposants, la marche des affaires peut être considérée comme satisfaisante dans l'ensemble. Rappelons que le Comptoir suisse accueillait cette année, au titre d'hôtes d'honneur, le Ghana, le Chili, l'UNICEF et le canton de Soleure.

● **Un congrès géant en Suisse en 1973.** Les dirigeants du Rotary-club international ont confié à la section de Lausanne l'organisation du congrès mondial des Rotariens, qui aura lieu en mai 1973. Ce sera pour la région du Lac Léman la réunion la plus fréquentée qui s'y soit jamais déroulée. 12.500 participants, du monde entier, seront logés dans 220 hôtels de la région et tiendront leurs séances dans diverses salles du Palais des congrès de Lausanne, reliées par un système de télévision interne sur écrans géants.

● **Publicité à la télévision suisse en 1969.** La T.V. Suisse en 1969 a diffusé 12.866 spots publicitaires, d'une durée totale de 5800 minutes, soit presque 60 heures. Commandés par 427 entreprises, 1.286 films pour 624 produits ont été réalisés. Chacun a passé en moyenne 10 fois. 65 % des spots ont été diffusés dans l'ensemble du pays. La plupart avaient une durée de 20 ou 30 secondes, mais il y a tout de même eu 246 spots d'une durée d'une minute. Selon le tarif de 1971, un spot d'une minute, diffusé dans toute la Suisse, coûte 9.500 FS. Les produits pour lesquels on a eu le plus recours à la publicité télévisée sont les denrées alimentaires (24 %), les produits de nettoyage (15 %), les meubles et objets de ménage (15 %), les produits cosmétiques (14 %) et les boissons sans alcool (10 %).

● **Un Centre de la radiation universelle à Davos.** Comme vient de l'annoncer le Dr. Emile Fach, directeur de l'Observatoire physico-météorologique de Davos, par arrêté du Conseil fédéral entrant en vigueur en janvier 1971, un « Centre de la radiation universelle », collaborant avec l'Institut suisse de météorologie, va commencer ses recherches à l'Observatoire de Davos.

Cet organisme est né de l'initiative de l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.). Il entend avant tout mesurer techniquement les radiations caloriques du soleil et de la stratosphère sur une base de comparaison unitaire globale et exacte.

La direction scientifique de ce Centre a été confiée au physicien Dr. Fröhlich, en fonctions depuis quelque temps déjà à l'Observatoire de Davos, sur proposition du conseil de fondation de l'Institut suisse de climatologie et de son président, Dr. Felix Suter, à Davos.

● **Le marché folklorique de Vevey.** Saviez-vous que durant les mois d'été, tous les mardis et samedis matin, la Grand'Place de Vevey se transforme en un pittoresque marché folklorique ?

Entourés de corbeilles de fruits et de légumes, sous l'abri de parasols multicolores, vendeurs et vendeuses, en authentiques costumes vaudois, offrent leurs produits. De plus, sous le péristyle de l'ancienne Grenette, dont le toit repose sur dix-huit colonnes de pierre, les vigneron font couler le vin frais à la régale parmi la foule joyeuse des chalands et dans des verres à dégustation dont le motif décoratif change de semaine en semaine. L'ambiance allègre est encore rehaussée par les airs d'une petite fanfare et par les ravissantes chansons populaires d'un groupe chorale costumé. Les gens viennent de loin pour participer à ce plaisir des yeux, des oreilles et du gosier et c'est fort joyeusement qu'ils se mêlent à la population locale.

BBC
BROWN BOVERI

LA QUALITE DE REPUTATION MONDIALE

Une gamme prestigieuse d'appareils
electro-ménagers

Spécialiste du froid depuis 1910

Surgélateurs - Réfrigérateurs

Cuisinières Fours et Taques Electriques

Rôti-ssoires, Grille-pain, Percolateurs, Moulins à
café, Sorbetières, Cuit-œufs, Chauffe-plat, chauffe-eau,
robot de cuisine, presse-fruits, etc...

Hottes aspirantes et matériel de cuisine
à encastre

Machines à laver automatiques
Séchoirs - Essoreuses

Cie Ind. BROWN BOVERI, S.A.
Dépt. : Electro-Domestique. -